



Registre de Gonflage

Mélanges autres que l'air



Club :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Numéro d'affiliation FSGT :

Les pages du présent registre doivent être numérotées et remplies dans l'ordre chronologique, sans pages ni lignes blanches. Le registre doit rester à proximité de l'installation de gonflage afin de pouvoir être présenté aux autorités de tutelle en cas de contrôle.

Les bouteilles contenant un mélange autre que l'air doivent faire l'objet d'un marquage spécifique (Code du Sport, article A322-93).

Avant toute opération de gonflage, vérifier que les consignes de sécurité générales et particulières sont respectées.

Registre ouvert le : fermé le :



FSGT
14 / 16 Rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
01 49 42 23 19 info@plongee.fsgt.org

www.plongee.fsgt.org

